

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 01/07/2019

Absents excusés : HOTTEAU Isabelle, REGIS-ARMAND Frédéric.

Sécurité du bourg

M. Cabrit du Conseil Départemental est venu mercredi dernier. Il a déterminé l'emplacement du futur giratoire préfabriqué de 150cm de diamètre. L'entreprise Séguy doit réaliser les travaux nécessaires pour l'implantation. 4 panneaux d'information de giratoire seront mis en place.

Pour les radars pédagogiques : 3 seront nécessaires 1 sur la route de Lalbenque, 1 sur la route de Cremps et 1 sur la route d'Aujols. Le panneau d'entrée de bourg sur la route de Lalbenque sera reculé de 10m.

Étant donné des lenteurs administratives exigées, le projet ne devrait pas être finalisé avant novembre.

Voirie intercommunale et communale

Intercommunale : Les travaux de remise en état de la côte du Vicaire ne pourront être réalisés. Les nids de poules seront bouchés par l'entreprise Eiffage.

Communale : La réfection de la partie niveau « Moulin à vent » sera faite pour 6661,20€ TTC (re profilage GE plus bicouche)

Le maire a interpellé ETPLV pour venir finir les travaux de voiries réalisés l'an passé devant la mairie et à Charette. Des réserves avaient été émises et la réception de travaux non signée depuis 1 an.

Avancement travaux logement locatif

Très satisfaisant. Mais problème pour l'assainissement. Le SPANC doit intervenir pour conseil.

Compteur d'eau divisionnaire pour le WC et le robinet extérieur.

Le compteur électrique de la future location doit être distinct de celui de l'église.

Point de la sécurité de la salle des fêtes et de la mairie

Les travaux imposés par la commission de sécurité ont été effectués. L'entreprise MARCILLAC a fait la mise en conformité gaz et électricité (750€). Orange a installé une box est proposé une ligne téléphonique appel d'urgence pour un abonnement de 18€ par mois.

Il est à noter que le rapport des pompiers a donné l'autorisation pour 180 personnes dans la salle.

Le contrat de contrôle sécurité par Veritas, obligatoire, est de 380€ par an. S'ajoute la vérification annuelle des extincteurs que nous faisons déjà.

Les arrêtoirs de porte ont été supprimés. Le plan d'évacuation va être installé.

Village étoilé

Le dossier pour prétendre au label village étoilé est en cours d'instruction. La candidature doit être déposée avant la fin juillet auprès du Parc.

Pour la fête votive la coupure nocturne sera suspendue : éclairage toute la nuit comme avant.

Questions diverses

- Relais vêtements : la pose d'un conteneur est gratuite, il suffit de demander à Emmaus. Le Sitcom assure la relève. Demande en cours.

- Devis pour la pose du grillage mitoyen entre la Mairie et VIALETTE 875€HT. La mairie prend en charge le grillage, VIALETTE ferait les travaux. Vote du conseil Municipal : accepté.

- Participation frais scolarité année 2018/2019 : Des erreurs dans la facturation de frais de fonctionnement de l'école publique de Lalbenque. La mairie a demandé la régularisation (900€).

- 12 élèves en maternelle pour 13312€ par enfant.

- 25 élèves en élémentaire pour 60 € par élève.

- Lettre de remerciement des enfants de l'école publique de Lalbenque pour la participation financière des mairies à leur voyage au ski.

- Problème de piquets de clôture sur la voirie au niveau de la route de Cremps. Le propriétaire de la parcelle s'est engagé à les déplacer.

- Samedi 6 juillet 10h inauguration des phosphatières de Bach. Et à 20h anniversaire des 20 ans du parc à Cajarc.

Fin de réunion à 23h15.